

COMMUNE DE MARCONNE
COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize mars à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Marconne, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FILLION, Maire, suite à des convocations du 11 mars 2021.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Madame BOCQUET, Messieurs GERVOIS, JOLY, excusés.

Madame Isabelle Tirmarche est élue secrétaire.

Ouverture anticipée des crédits en investissement

- Considérant les dépenses d'investissement du budget primitif 2021 et des décisions modificatives (non compris le chapitre 16)
- Considérant le montant budgétisé, dépenses d'investissement 2021 de 725 832.85 €
- Considérant que les dépenses concernées sont les suivantes :
 - o Pose de caméras de surveillance : 12 800.00 €

Après délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve l'ouverture anticipée de crédits en investissement sur le budget dans les conditions exposées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, à hauteur de 12 800.00 €.

Travaux d'aménagement de voirie rue d'Abbeville : Demande de subventions

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Pas de Calais, au titre du FARDA, des amendes de police, de l'SOMOC, auprès de l'Etat au titre de la DETR, et auprès de la FDE, pour les travaux d'aménagement de voirie de la rue d'Abbeville.

Le plan de financement prévisionnel des travaux s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux d'enfouissement	321 000.00	FDE 30 %	78 750.00
Maîtrise d'œuvre	24 075.00		
Travaux de rénovation de trottoirs, aménagement d'accessibilité à la mairie, mise en place de feux de récompense	195 271.25	DETR 20 %	41 983.32
		FARDA (CD 62)	15 000.00
		Amendes de police (CD 62)	15 000.00
		OSMOC Feux	20 718.74
Maîtrise d'œuvre	14 645.34	Fonds libres ou emprunt	383 539.53
TOTAL	554 991.59		554 991.59

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite les différentes instances citées, pour des travaux d'aménagement de voirie de la rue d'Abbeville.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire relatif à ce dossier.

Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable aux admissions en non-valeur, présentées par Monsieur le Trésorier :

- N°1804230611/2021 d'un montant de 32.50 €
- N°4837211231/2022 d'un montant de 133.53 €

Les crédits seront inscrits au compte 6541 du budget primitif 2022, en vue de l'émission des mandats correspondants.

Signature de la Convention Territoriale Globale avec la Communauté de Communes des 7 Vallées, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, la Mutualité Sociale Agricole et le Département.

Vu la délibération de la Communauté de Communes des 7 Vallées du 20 décembre 2021 relative à la signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations du Pas-de-Calais, la Mutualité Sociale Agricole dans le cadre de la charte territoriale « avec les familles » et le Conseil Départemental pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 autour de 4 ambitions :

- Garantir l'accès aux droits et aux services à la population quelque soit le lieu de résidence et le niveau de ressources,
- Améliorer la qualité de vie de l'habitant,
- Accompagner et soutenir prioritairement le parcours de vie de l'enfant et de la petite enfance à la jeunesse,
- Rendre l'habitant acteur de son territoire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la Convention Territoriale Globale,
- AUTORISE Monsieur le Maire à co-signer la Convention Territoriale Globale avec la Communauté de communes des 7 Vallées, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, la Mutualité Sociale Agricole dans le cadre de la charte territoriale "avec les familles" et les 69 communes de la Communauté de Communes des 7 Vallées, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le Conseil municipal :

- DECIDE de créer un poste, à compter du 21 mars 2022, dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- *Contenu du poste : agent polyvalent aux services de restauration scolaire et administratif scolaire*
- *Durée du contrat : 12 mois (éventuellement renouvelable selon les prescriptions de Pôle Emploi)*
- *Durée hebdomadaire de travail : 20 heures*
- *Rémunération : SMIC*

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

« Petites villes de demain »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une réunion a été organisée récemment avec les conseils municipaux des 5 communes de l'Hesdinois : HESDIN – MARCONNE – MARCONNELLE – STE AUSTREBERTHE – HUBY ST LEU, en vue de l'opération « petites villes de demain ».

Monsieur le Maire précise que la ville d'HESDIN a été retenue pour cette opération et que le but est d'en faire profiter tout l'Hesdinois.

Il est souhaitable qu'une commission soit créée pour travailler sur ce projet.

Après délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal désigne : Jean-Claude FILLION, Patrick HERBIN, Thierry LEMAIRE, Isabelle TIRMARCHE, Serge ROYER et Fabienne GREVET en tant que suppléante pour rejoindre cette commission

Le Maire,

Jean-Claude FILLION

la Secrétaire,

Isabelle TIRMARCHE

